

La Communale

Bulletin d'information du SNUDI-FO de la Mayenne

Syndicat FO des PE, PsyEN et AESH

1ère force syndicale des écoles publique en Mayenne

SNUDI
FO₅₃
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

MAYENNE PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 19/05/23

@ contact@snudifo-53.fr 06 52 32 30 45 esnudifomayenne eSNUDIFO53 snudifo-53.fr

Bulletin trimestriel — Mai 2023 — N°26 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 16/05/2023 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474 - coût 0,80 euros



Sommaire

Pages 2 : Elections pro Page 3 : Redoublement
Pages 4, 5 : Retraites Pages 6, 7 : Ecole inclusive
Page 8 : 31 mai et 6 juin, mobilisation générale !

ASSIGNÉS À RÉSISTANCE !

Depuis la promulgation de la loi Macron sur les retraites, la colère s'est amplifiée. Contrairement à ce que voudrait nous faire croire ce gouvernement, il n'y a aucune résignation, et les salariés ne souhaitent pas tourner la page. Nous ne voulons pas que l'on nous vole deux ans de notre vie. Nous ne voulons pas travailler jusqu'à 67 ans pour avoir notre retraite à taux plein.

Oui, la détermination est toujours présente, en témoignent aussi les multiples « casseroles » et autres comités d'accueil réservés aux ministres, et autres élus de la majorité, lors de leurs déplacements. Cette détermination s'exprimera dans toutes les actions prévues dans le département ce mois de mai ou encore lors de la journée de grève du mardi 6 juin à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales pour le retrait de la réforme.

Tout comme ils n'acceptent toujours pas la réforme des retraites, les personnels rejettent les mesures qui frappent l'Ecole, leur statut et leurs conditions de travail : du « pacte » à l'acte 2 de l'Ecole inclusive, force est de constater que les attaques pleuvent !

Mais l'heure est loin d'être à la résignation ! Ainsi, nous avons proposé l'action commune aux syndicats départementaux avec un rassemblement mercredi 31 mai pour l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du « pacte » et des mesures d'urgence d'augmentation des salaires sans contrepartie.

Alors que la colère des personnels est plus vive que jamais, le SNUDI-FO 53, 1er syndicat des écoles publiques en Mayenne, vous invite à vous regrouper massivement dans les réunions d'information proposées par le syndicat, à faire remonter vos prises de position par école (voir page 8), à préparer une grève massive mardi 6 juin pour l'abrogation de la réforme des retraites !

Plus que jamais... nous sommes assignés à résistance, pour notre école publique, pour nos statuts, pour nos élèves : pas de résignation ! Soyons offensifs pour défendre nos revendications !

Le bureau départemental du SNUDI-FO 53





Elections professionnelles 2022

Le SNUDI-FO 53 enregistre la plus forte progression de ces élections (+13% des voix / 2018), obtenant ainsi un 2ème siège à la CAPD et devenant le 1er syndicat des écoles en Mayenne.



	évolution du nombre de voix	évolution en %	rang	nombre de sièges
SNUDI-FO	+ 94	+ 53,7 %	1	2 (+1)
Snuipp-FSU	+ 34	+ 15,1%	2	2 (=)
SE-UNSA	- 98	- 43%	3	1(-1)

Pour nos revendications, pour l'école publique...

Quels syndicats vous représentent en Mayenne ?

1er degré :



SNUDI-FO
SNUIPP-FSU
SE-UNSA

Pour tous les personnels

(nombre de sièges au CSA) :



FNEC-FP FO (3)
FSU (3)
UNSA Education (2)
CGT Educ'Action (2)

Avec 37% des voix, le SNUDI-FO 53 devient le 1er syndicat des écoles publiques !

Nous allons continuer à vous représenter et à vous défendre avec autant d'engagement, de sérieux, de passion et de bienveillance. Le combat continue, tous ensemble, dans l'unité des syndicats qui veulent se battre pour empêcher le démantèlement de l'école publique.

A l'échelle du département de la Mayenne, pour l'ensemble des personnels de l'Education Nationale (Enseignants, AESH, certifiés, agrégés, PLP, administratifs, PsyEN, médecins, infirmières...) la FNEC-FP FO 53 est désormais la 2ème organisation de l'éducation nationale avec près de 25% des voix, réalisant la plus forte progression de ces élections tous corps confondus, et gagnant un nouveau siège arrivant ainsi à égalité en nombre de sièges avec la FSU (26,47%), et à seulement 32 voix derrière !

FO c'est désormais :

La 1ère FO force syndicale des écoles de la Mayenne

La 1ère FO force syndicale de la Fonction Publique d'Etat

La 1ère FO force syndicale fédérée et confédérée dans l'Education Nationale en Mayenne et en France



REVALORISATION

PROMIS, JURÉ CRACHÉ !



Vœu proposé par FO en CDEN :

Le CDEN de la Mayenne réuni le 6 mars 2023 se prononce pour l'abandon du pacte Ndiaye et pour l'augmentation indiciaire immédiate des personnels de l'Education Nationale, sans contrepartie, et avec la prise en compte des inflations successives.

Vote unanime POUR des syndicats mayennais
FO (3), FSU (3), CGT (2), UNSA (1)

[Le journal spécial « Pacte Ndiaye »](#) est disponible et arrivé chez tous les adhérents.

Maintien des élèves : une prérogative du conseil des maîtres

Le directeur académique a fait parvenir une note de service en février 2023 ([la note de service](#)).

Ainsi le DASEN indique :

- Que la proposition du conseil des maîtres faite aux parents doit être conforme à l'avis de l'IEN !
- Que la proposition faite aux parents est celle retenue par l'IEN. C'est non seulement **exagéré et surtout non réglementaire**. C'est en ce sens que le syndicat a écrit au directeur académique ([note courrier](#))

Pour le SNUDI-FO 53, les IEN doivent faire confiance aux enseignants ! Des IEN précisent par ailleurs que toutes les demandes seront « étudiées » en réunion de pôle ressource, et qu'ils émettront ensuite un avis. Cela est tout à fait juste, mais un avis ne peut s'imposer à une décision du conseil des maîtres pour un ou plusieurs maintiens. Les professionnels en classe, ce sont les enseignants !

Le SNUDI-FO 53 vous apporte quelques précisions :

L'IEN, s'il doit émettre un avis, ne peut pas s'opposer à un maintien ! L'IEN émet simplement « un avis » sur la proposition de maintien. Il ne s'agit en aucun cas d'une « validation » comme cela peut parfois être présenté. Le conseil des maîtres du cycle est souverain sur les décisions de passage et de maintien. Si l'IEN peut émettre un avis négatif, il ne peut pas interdire un maintien dont la décision revient au conseil des maîtres. Il est donc toujours possible de faire « redoubler » des élèves même si l'IEN n'y est pas favorable.

ATTENTION : Pour la maternelle, seuls les enfants bénéficiant d'un dossier à la MDA peuvent bénéficier d'un maintien si celui-ci est acté par la CDA.

S'il y a désaccord entre votre décision et l'avis de l'IEN, accusez simplement réception de son avis, tout en maintenant la décision du conseil des maîtres au regard des motivations qui vous ont amenées à prendre une décision de maintien. Le syndicat peut vous aider à formuler votre réponse, n'hésitez pas à solliciter vos représentants FO.

Le 4 mai 2023

Le co-secrétaire départemental

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN 53
Cité administrative - BP 23851
53030 - LAVAL cedex 9

Objet : Décisions de poursuite de scolarité à l'école

Références : Code de l'éducation : articles D321-1 à D321-17, Code de l'éducation : articles D411-1 à D411-9

Monsieur le directeur académique,

Vous avez fait parvenir à nos collègues directeurs d'école, une note de service datée du 1^{er} février 2023, et dans laquelle vous indiquez :

« Dans le cas d'une proposition de redoublement par le conseil des maîtres, **la proposition faite aux représentants légaux est celle retenue par l'IEN de circonscription**. Les représentants légaux doivent faire connaître leur accord ou leur refus à la proposition du conseil des maîtres **conforme à l'avis de L'IEN...** »

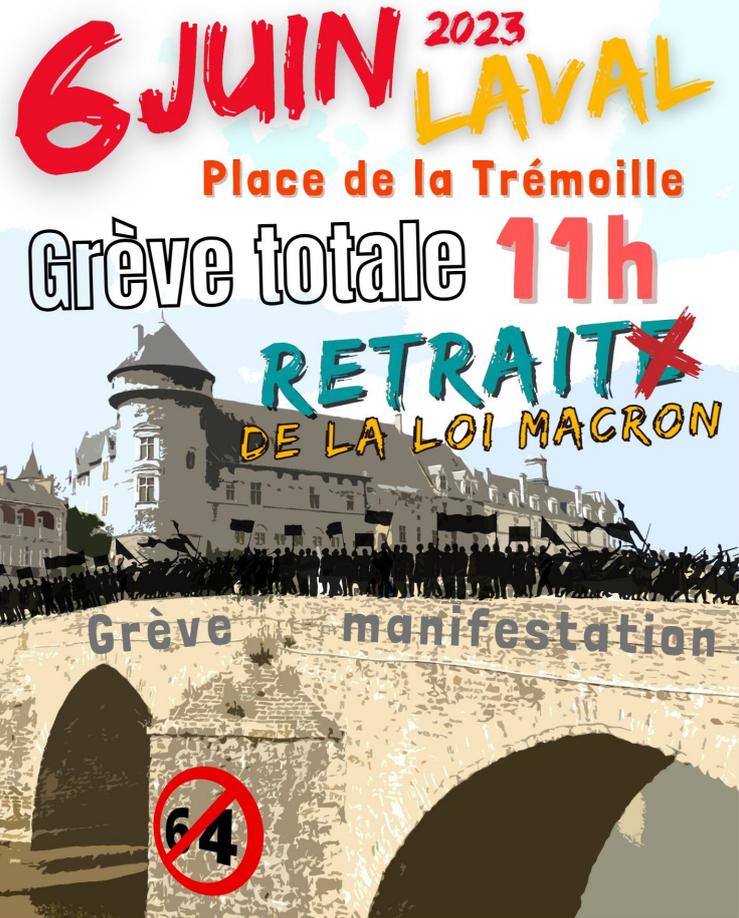
Ces formulations prêtent à confusion. En effet, le Code de l'Éducation précise très clairement à propos du maintien : « Cette proposition fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève et d'un avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. »

Sauf si une référence réglementaire nous avait échappée, en aucun cas l'avis consultatif de l'IEN ne peut s'imposer comme proposition faite aux parents, tout comme vous ne pouvez pas imposer une proposition du conseil des maîtres conforme à l'avis de l'IEN. C'est pourtant ce que semble indiquer votre note de service, en contradiction avec le Code de l'Éducation.

Je vous remercie donc de bien vouloir vous assurer que les décisions de poursuite de scolarité puissent être conformes à la réglementation en vigueur

Restant à disposition pour en discuter, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'assurance de ma considération distinguée

Stève Gaudin, co-secrétaire départemental



En réponse au SNUDI-FO 53, dans un courrier daté du 11 mai le DASEN conclut ainsi :

« Au-delà de la réponse apportée, **sachez que cette erreur sera rectifiée** et que mes services resteront attentifs à la régularité des décisions de poursuite de scolarité dans le premier degré. »

Ainsi, le bien fondé de notre analyse est reconnu par le directeur académique.

De l'utilité du syndicat ! Le syndicat ne peut agir au quotidien qu'avec ses adhérents. Faites vivre le syndicalisme libre et indépendant : **syndiquez-vous au SNUDI-FO 53**, 1^{ère} force syndicale dans les écoles de Mayenne

REFORME



19 JANVIER Une foule impressionnante : près de 9000 personnes ont défilé dans les rues de Laval pour le retrait du projet de réforme Macron-Borne. Détermination, unité, et une très belle manifestation : **75% de grévistes à l'Education nationale ! Des milliers d'écoles et d'établissements fermés !**



Un coup de force extraordinaire ! Rien d'autre à démontrer : le président Macron est ultra minoritaire, sa réforme est rejetée partout ! **Une foule immense s'est levée : 10000 à Laval !** Plus le gouvernement fait de la pédagogie, plus il y a de monde dans la rue, et plus la colère gronde !

31 JANVIER

7 FÉVRIER 8000 personnes, salariés du privé, du public, jeunes, retraités, privés d'emploi, dans l'unité des organisations syndicales, ont scandé « **RETRAIT DU PROJET MACRON, NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE** ».

7 MARS Ce 7 mars, unité et détermination ont à la fois fait trembler le bitume de la rocade Lavalloise et le gouvernement. Nous sommes sur la bonne voie, grève totale, reconduction partout, et blocage de l'économie nous amèneront à la victoire et au retrait de cette contre-réforme... Près de 12000 personnes ont manifesté et scandé : « **LA RETRAITE, ELLE EST A NOUS ... !** »



16 MARS Le Conseil des ministres vient de décider le 49-3. Ultra-minoritaire, le gouvernement fait le choix du passage en force. Mais il n'est pas au bout de ses peines ! Des milliers de manifestants et de grévistes sont en train de rejoindre le rassemblement à l'Assemblée nationale au soir du 16 mars, dans tous les départements, comme en Mayenne, des rassemblements s'organisent. Depuis le matin, le SNUDI-FO 53, aux côtés des salariés et des personnels sont encore mobilisés pour faire reculer le gouvernement. Nous sommes présents dans toutes les AG, tous les rassemblements, sur les piquets de grève, les actions de tractage, de barrages filtrants, ronds-points...



Encore plus nombreux que la veille, des centaines et des centaines de manifestants rassemblés devant la préfecture, ont pris le chemin de la rocade Lavalloise pour

17 MARS

présent, en nombre avec beaucoup de PE des alentours. Une manifestation spontanée de 30 minutes a ensuite pris le chemin de la Mayenne via les rues de Château-Gontier. La macronneuse a le genou à terre ! **Le roi est nu !**

18 MARS Plus de 150 personnes devant la permanence de Géraldine Bannier députée macroniste, à Château-Gontier avec FO, CGT, FSU et Solidaires. Le SNUDI-FO était



Marée humaine à Laval comme partout en France. 4 000 000 dans le pays : 4 millions ! Plus de 10000 personnes ont fait trembler le pavé à Laval ce 23 mars ; 10000 ! Et pourtant seulement 1/3 de grévistes dans le 1er degré ce 23 mars en Mayenne !

23 MARS

28 MARS 700 à Château-Gontier, 1000 à Mayenne et pas loin de 7000 personnes se sont mobilisées aujourd'hui dans le département contre le projet Macron. Ni pourrissement, ni épuisement, mais une détermination intacte, et un nouveau souffle. « **Et on ira, Jusqu'au RETRAIT !** »

Encore plus de 6000 personnes dans les rues de Laval ce 6 avril, plus que le 28 mars ! **Jamais il n'y aura eu autant de monde en 10 semaines de mobilisation historique.** La solidarité intergénérationnelle est exemplaire. La jeunesse s'est mobilisée massivement aujourd'hui. Il n'y a absolument aucun essoufflement, bien au contraire. La stratégie du pourrissement, cousue de fil blanc, mise en œuvre par le gouvernement ne fonctionne pas. Le syndrome de l'autruche ajoute de l'huile sur le feu.

6 AVRIL

DES RETRAITES

13 AVRIL Nouvelle démonstration de force avec 5000 personnes à Laval et 300 personnes le soir à Château-Gontier à l'appel de l'AG interpro locale avec le soutien des unions locales CGT-FO et CGT de Château-Gontier.

14 AVRIL Macron promulgue sa loi scélérate en douce et catimini, pendant la nuit.

Planqué et reclus dans son palais, comme un voleur, le roi Macron promulgue la loi en pleine nuit en catimini. Tout un symbole.

(Dé)goût amer au réveil.

Cela illustre s'il en était encore besoin que Macron méprise les citoyens français ravalés au simple rang de sujets.

Le président pense conclure, mais il ouvre un nouveau chapitre et vient ajouter de l'huile sur le feu. La mobilisation continue.

Aucun syndicat n'ira à sa rencontre. L'intersyndicale, dont l'unité est historique, tient sur la base de la même revendication, celle qui s'impose à toutes et tous, sauf à la macronneuse : **le RETRAIT !**

1ER MAI : HISTORIQUE, UNITAIRE ET MASSIF COMME JAMAIS !

Encore un message clair pour le forcené de l'Elysée : 9000 personnes à Laval pour ce 1er mai 2023 ! Plus de 2 millions de personnes dans tout le pays !

Un 1er mai historique, unitaire et massif comme jamais. Un mot d'ordre : ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

A l'issue de la manifestation près de 150 adhérents FO se sont retrouvés à l'UD FO pour un barbecue fraternel !



ÉCOLE INCLUSIVE :

En octobre 2022, lors d'un groupe de travail ministériel « bilan et perspective sur l'école inclusive », le ministère a voulu faire un bilan pour justifier la présentation des contours de l'acte 2 de l'école inclusive : accueillir un maximum d'élèves en milieu ordinaire.

Pour FO, le bilan est simple : cela ne peut plus durer !

Pas une réunion syndicale, pas une rencontre avec des collègues sans que cette question de « l'école inclusive » ne soit au cœur des préoccupations avec parfois des situations dramatiques de nature à remettre en cause l'intégrité physique et psychique des personnels, engageant statutairement la responsabilité de l'employeur.

Le bilan de « l'école inclusive », c'est par exemple 130 affectations en structure adaptée notifiées par la MDA et non respectées pour le

seul département de la Mayenne. Le bilan de « l'école inclusive », ce sont des milliers d'élèves à besoins particuliers placés par défaut en milieu ordinaire alors qu'ils devraient être pris en charge par des enseignants spécialisés. Le bilan de « l'école inclusive », c'est la négation du droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté.

Et il y a de ce point de vue une continuité dans les politiques gouvernementales pour détruire l'enseignement spécialisé : Loi Boisseau-Montchamp sur le Handicap de 2005, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer... Depuis des décennies, avec des arguments démagogiques et prétextant l'égalité des droits, les gouvernements successifs s'attaquent aux élèves les plus fragiles, en visant, à terme, la fermeture des structures, postes spécialisés et établissements.



FAIRE LE POINT

Acte 2 de l'École Inclusive : tous concernés, tous en danger !

Le président Macron a donné son cap destructeur lors de la Commission Nationale du Handicap du 26 avril 2023 !

Le Président Macron et le ministre Ndiaye annoncent l'Acte 2 de l'École Inclusive. Vont-ils enfin intervenir pour que soient rouvertes les places en ESMS ? Vont-ils attribuer les moyens pour réabonder les RASED ? Vont-ils revenir sur la politique de culpabilisation des collègues ? Vont-ils prendre la mesure de la catastrophe en cours ?*

[La Commune spéciale « inclusion scolaire »](#)

toujours disponible sur notre site et pleinement d'actualité.

Le ministre a mandaté l'Inspection générale des affaires sociales et l'IGSER pour qu'ils rédigent un rapport préparatoire à la construction de l'acte II de l'École Inclusive (prévu pour juin 2023). Ce rapport fait suite aux rapports de 2018 « Évaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap » et de 2022 « La scolarisation des élèves en situation de handicap », tous deux préconisant de « **changer le dispositif déployé pour garantir l'accès à l'école de tous les élèves dans les meilleures conditions** », préconisations qu'il faut traduire par : **retirer des moyens humains notamment AESH, inclure encore plus systématiquement, imposer des formations pédagogiques pour pallier le manque de soins !**

La FNEC FP-FO a été auditionnée par l'IGSER et l'IGAS dans le cadre de ce rapport. Elle y a encore une fois dépeint le constat catastrophique actuel et rappelé ses revendications.

Rien de tout cela ! Le cap a été donné lors de la Conférence nationale du Handicap le 26 avril 2023. Il s'inscrit dans le cadre de la loi de 2005 et dans les décisions ministérielles précédentes.

Le dossier de presse de la CNH précise qu'« *Il est aujourd'hui nécessaire d'engager l'acte II de l'école inclusive et de porter une nouvelle ambition : celle de "l'École pour tous". La pédagogie doit s'adapter grâce à la formation des équipes, épaulées par la présence d'experts en proximité. Cette scolarisation dans l'école suppose donc que les professionnels de santé et du secteur médicosocial, ainsi que les enseignants spécialisés, puissent intervenir dans les plus brefs délais en soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques* ». Il s'agit donc d'accélérer la dissolution des structures spécialisées dans des équipes mobiles censées coacher les personnels confrontés à des situations intenable.

Comme nous l'avait annoncé le conseiller du ministre, il est en effet prévu de travailler sur « *une rapidité d'intervention avant que les situations ne se dégradent, envisager la présence de personnels médicosociaux dans les établissements scolaires, de trouver comment faire pour que les conditions soient bonnes pour tous. Sociétalement, nous nous demandons s'il est bon de mettre des enfants différents dans un autre milieu ? Il faut plus de ressources, plus d'appui aux équipes, plus d'aide. Il faut former en pédagogie, avoir des recours de proximité avec des dispositifs de soupape (Dispositif d'AutoRégulation : DAR avec des personnels médicosociaux)* »

*ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ACTE II

La destruction totale des établissements médico-sociaux ?

Oui, avec l'acte 2 de l'école inclusive, il est prévu de liquider toutes les structures et classes spécialisées restantes au nom du dogme de l'inclusion systématique et de demander aux collègues de réviser leur pédagogie censée se substituer aux soins manquants aux élèves !

Pour le Président Macron, « l'accompagnement médicosocial doit se faire dans les murs de l'école. Pour cela des équipes médicosociales seront positionnées auprès de l'Éducation nationale pour intervenir en soutien des élèves et des équipes pédagogiques. Les professionnels libéraux (ergothérapeutes, orthophonistes, etc.) pourront exercer dans les murs de l'école. Notre ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part. Les établissements médicosociaux pour enfants vont donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. Nous déploierons également 100 établissements pilotes d'instituts médicoéducatifs intégrés physiquement dans les murs de l'école d'ici 2027 »

Les Inspecteurs en charge du rapport ministériel ont opposé à nos revendications les demandes de l'ONU et de l'OCDE de fermetures des établissements médico-sociaux... Pour la FNEC FP-FO, les considérations budgétaires ne sauraient imposer la poursuite de la maltraitance institutionnelle des élèves et des personnels et l'achèvement de la destruction des structures spécialisées !

Des implications statutaires Le ministère demande également que soient définies les relations aux collectivités locales, l'autorité hiérarchique des chefs d'établissements sur les personnels médico-sociaux et libéraux, l'articulation avec les autres équipes pédagogiques des établissements... autant de dossiers attaquant de plein fouet les droits statutaires, alourdissant les charges de travail avec notamment une multiplication annoncée des réunions ...

A cela s'ajoute la création d'une mission de référent handicap dans le cadre du pacte du ministre, mission qui viendrait se heurter aux missions de tous les personnels, en particulier des personnels spécialisés de fait menacés...

« Pour permettre un plein accompagnement dans les classes, un grand plan de formation initiale et continue des équipes pédagogiques sera déployé et des enseignants référents handicap et accessibilité pédagogique appuieront leurs collègues dans chaque circonscription pour le primaire et chaque établissement secondaire. Les temps de coordination des équipes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap seront valorisés. » C'est également l'instauration d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire qui viendra inmanquablement percuter la liberté pédagogique des enseignants.

Les AESH menacés, et transformés en animateurs ? Quant aux AESH, à l'instar de ce que préconise le rapport, les représentants du ministre s'interrogent sur leur nombre et sur la « déstabilisation » que représente la présence de plusieurs d'entre eux dans une classe... **Les AESH seraient même considérés au Ministère comme des entraves à l'autonomie...**

De fortes inquiétudes pèsent donc sur le recrutement de nouveaux AESH, l'avenir des notifications et des attributions... la solution à la situation intenable reposant désormais sur des adaptations avec outils informatiques ou sur la formation des enseignants...

Pour les AESH aussi, travailler plus pour perdre moins !

« Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. Les AESH pourront accéder à un temps plein et seront plus facilement rattachés à un établissement ou à un groupe d'établissements. Ils pourront ainsi déployer des compétences nouvelles et assurer le suivi des enfants sur le temps scolaire et périscolaire»

REVENDIQUER



**Non à une nouvelle dégradation
des prises en charge des élèves les plus fragiles !**

**Non à une nouvelle charge contre les conditions de travail des personnels
et d'apprentissage des élèves !**

**Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque
fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire**

Tous au rassemblement devant la DSDEN

le 31 mai Tous en grève le 6 juin !



AUGMENTER LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE

La pseudo-revalorisation conçue par le ministère de l'Education nationale, exclut les personnels non enseignants (AED, AESH, administratifs), adapte nos carrières à l'allongement que la réforme des retraites leur ferait subir, nie la réalité du temps de travail réel des personnels de l'Education Nationale et laisse se dégrader la grille de nos rémunérations liée à nos statuts.

Nos organisations refusent le Pacte Ndiaye et sa mise en œuvre. Pourquoi ?

En ce qui concerne le socle :

- pour la grande majorité des enseignants qui ont plus de 15 ans d'ancienneté, la seule « revalorisation » consiste en un doublement de l'ISOE et de l'ISAE, primes jamais revalorisées depuis leur création ! En réalité, il n'y a aucune augmentation substantielle et indiciaire, les montants des primes sont largement inférieurs aux annonces du ministère, et seuls les personnels en début de carrière vont connaître une augmentation réelle de leur prime d'attractivité.
- pour ceux qui ont moins de 15 ans de carrière, s'ajoute une prime d'attractivité variable. Elle ne fait que relever le début de carrière qui frôlait le SMIC, et qui risquait de finir par passer en-dessous.
- les mesures pour élargir un peu l'accès à la classe exceptionnelle et à la hors classe ne visent qu'à adapter nos carrières à leur allongement, du fait de la réforme des retraites.

En ce qui concerne le Pacte :

- il faut accepter de travailler plus pour perdre un peu moins.
- les missions du Pacte placent les personnels dans des situations de concurrence
- c'est une attaque sans précédent contre nos statuts et contre l'école publique

Dans tous les cas de figure :

- nous devrions prendre au moins deux ans ferme à cause de la réforme des retraites.
- nous n'aurons pas de retraite complète à 64 ans : personne n'aura cotisé 43 annuités à cet âge
- les revalorisations ne sont que des primes. Elles ne sont pas indiciaires et ne seront pas comptabilisées pour le calcul de nos pensions. Elles sont conditionnées à des missions qui alourdissent la charge de travail déjà trop importante
- aucune de ces mesures ne nous permet de rattraper l'inflation

C'est inacceptable ! Nos organisations syndicales FNEC-FP FO 53, CGT Educ'Action, FSU 53 UNSA Education et SUD Education 53 revendiquent :

- l'abrogation de la contre-réforme des retraites : non à un âge de départ à 64 ans, non aux 43 annuités de cotisation obligatoires, maintien du code des pensions civiles et militaires !
- le retrait du Pacte : aucune charge de travail supplémentaire n'est acceptable.
- des mesures d'urgence pour : l'augmentation de la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation, et l'amélioration des grilles indiciaires (augmentation indiciaire) pour tous les personnels de l'Education Nationale
- un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et le refus de la fusion des métiers AESH/AED
- le retrait de la réforme de la voie professionnelle qui va supprimer des filières et des postes d'enseignants
- le respect de nos statuts



Nous appelons l'ensemble des personnels de l'Education Nationale en Mayenne à :
Se réunir pour prendre position contre le Pacte en utilisant cet appel pour modèle
(Nous, personnels de l'établissement / école Refusons le pacte et sa mise en œuvre. Pourquoi ?...)

RASSEMBLEMENT DEVANT LA DSDEN 53

MERCREDI 31 MAI – 14h00

31 mai, jour de l'examen du Pacte au ministère (CSA). L'intersyndicale y portera les prises de position.
Munissez-vous de dispositifs sonores portatifs pour être sûrs d'être entendus...

**Prenez position collectivement
dans vos écoles !**

snudifo-53.fr/prise-de-position-collective-pacte-ndiaye-retraites/